

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le mardi 7 avril 2015 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Thérèse Sirois – Agathe Drouin - Carmen Massé, mairesse

Messieurs : Guy Thibault – Keven Lévesque Ouellet – Yan Marceau -

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Marie-Claude St-André, chargée de projets et monsieur Sébastien Bérubé employé au garage municipal, sont aussi présents à cette séance.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, madame la mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture;
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 2- Suivi et adoption du procès-verbal du mois de mars 2015;
- 3- Présentation et adoption des comptes;
- 4- Lecture du courrier;
- 5- Période de questions de 20 h à 20 h 30;
- 6- Voirie municipale :
 - a) Calcium;
 - b) Concassé 0 ³/₄;
 - c) Demande d'achat 2 vieux couteaux niveleuse – M. Serge Beaulieu ;
 - d) Location de la machine à sandblast et d'un compresseur;
 - e) Eau;
 - f) Reddition de comptes;
- 7- Chargée de projets;
- 8- Proclamation de la semaine de la santé mentale 2015;
- 9- Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata;

- 10- Demande d'aide financière – Gala musical des Chevaliers de Colomb;
- 11- Club Quad Trans-Témis – projet de nouveau sentier quad;
- 12- Adhésioin 2015 – 2016 – Unité Régionale de Loisirs et de Sport;
- 13- Marche Relais pour la vie 2015;
- 14- Entente contractuelle – Denis Bergeron;
- 15- Adoption des règlements de construction, dérogation mineure, lotissement, permis et certificats, plan d'urbanisme et zonage;
- 16- Questions diverses :
 - A) Retour Agathe – table des élues;
 - B) Retour Boralex;
 - C) Retour – Lucie Breault – Politique égalité pour
décider;
- 17- Période de questions (15 minutes);
- 18- Levée de l'assemblée.

2015– 041

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
 APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que l'ordre du jour soit accepté en conservant le sujet «Questions diverses» ouvert.

PROCÈS-VERBAUX :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux;

2015 – 042

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
 APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
 ET RÉSOLU à l'unanimité conseillers(ères), *1^{er}*

Que les procès-verbaux du mois de mars 2015 soient acceptés en inscrivant à la résolution # 2015 – 037 que cette résolution est adoptée sur division des conseillers(ères), et à la résolution # 2015 – 039, ajouter : car ces constructions sont des droits acquis.

COMPTES DU MOIS DE MARS 2015 :

Carl Thibault	Gardien de la patinoire	44.00	3665
Agro envirolab	# 114309	70.13	3666
Air Liquide	# 59101058	18.67	3667

ASn Machinerie	# 27864	194.68	3668
Groupe Dynaco	# 6753376	85.04	3669
Buanderie Rivière-du-Loup	# 429678	27.59	3670
Bureau en gros	# 1573930	112.61	3671
Centre Hydraulique LB	# 36933	338.03	3672
Centre Routier	# 372079, 372080, 374140, 374168	72.64	3673
Clermont Ruest	# 7341	573.91	3674
Pierre Dupuis	# 1551	556.94	3675
Fondations Idéales	# 4577	2 645.00	3676
Fonds d'info sur territoire	#201500448407	8.00	3677
Garage Jacques Lamonde	# 101648	84.19	3678
Jacques Larochelle	# 32911, 33136, 33649, 34022, 48406	6 356.22	3679
Macpek	# 50156206	79.47	3680
Martin Bastille	# 144509	333.27	3681
Mun. St-Louis-du-Ha! Ha!	# 5	1 6427.55	3682
Peterbilt	# 42620Q	45.19	3683
Régie inter. Des déchets	# 12775	70.02	3684
Remorquage S. G.	# 1801	111.75	3685
Réseau Fôret Bois	# 2015	200.00	3686
Spécialités électriques	#327138	485.19	3687
Surplus général Tardif	# 39232, 39915	376.33	3688
Traction Rimouski	# 215419500	104.73	3689
Guy Thibault	Maire suppléant	207.72	3690
Keven Lévesque Ouellet	Conseiller	138.48	3691
Agathe Drouin	Conseillère	138.48	3692
URLS	Cotisation	75.00	3693
Denise Dubé	Petite caisse	404.93	3694
Fondations Idéales	# 4577	3 041.09	3695
École Secondaire Cabano	# 3	100.00	3696
	<u>Total des dépenses</u>	<u>33 526.85\$</u>	

DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS SUFFISANTS :

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2015, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2015 – 043

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Dirois;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

SOUSSION – CALCIUM

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a fait la demande de trois (3) soumissions pour du calcium abat-poussière certifié BNQ en format de 1000KG;

ATTENDU que Sel Warwick a soumissionné un montant de cinq cent quinze dollars et quatre-vingt-quinze sous (515,95\$), Somavrac un montant de cinq cent soixante et quatorze dollars et quatre-vingt-quinze sous (574,95\$) et Sebci un montant de cinq cent quatre-vingt-dix dollars (590,00\$).

2015 – 044

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat de 35 ballots de 1000 kg de calcium 80%-87% certifié selon les normes exigées par le Ministère du Développement Durable, Environnement et Parcs.

SOUSSION - CONCASSÉ 0 3/4

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a demandé quatre (4) soumissions pour faire concasser du gravier dans deux (2) de nos pics de sable;

ATTENDU que deux (2) soumissionnaires ont répondu et que Groupe Mario Bernier a soumissionné à trois dollar et quatre-vingt-quinze sous (3,95\$) et que J.P. Bossé a soumissionné à quatre dollars et quinze sous (4,15\$);

2015 – 045

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Groupe Mario Bernier. Le transport et le déménagement dans chacun des pics sont inclus dans le prix.

LOCATION DE COMPRESSEUR, MACHINE À SANDBLAST ET CAGOULE

2015 – 046

IL EST PROPOSÉ par M. Keven Lévesque Ouellet;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte que nos employés fassent la location d'un compresseur, d'une machine à sandblast et d'une cagoule pour faire la réparation sur les véhicules de la municipalité.

REDDITION DE COMPTES 2014 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 211 070,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, dont les municipalités sont responsables et située sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée.

Pour ces motifs,

2015 – 047 IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015

CONSIDÉRANT que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit ! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

CONSIDÉRANT que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité ;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers (ères);

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015, Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, et invite tous les citoyennes et citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance « de la pause pour prendre soin de la santé mentale.

APPUI SENTIER PETIT TÉMIS Rivière-du-Loup/Témiscouata

ATTENDU que le pacte fiscal signé le 5 novembre dernier par le gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la piste cyclable Le Petit-Témis et celle de l'Estuaire, mais aussi sur l'ensemble du Réseau de la Route Verte au Québec comprenant 5 358 km;

ATTENDU que le Gouvernement abolit le Programme d'entretien de la Route Verte, qui permettait d'assurer l'entretien d'un réseau cyclable de qualité, accessible et sécuritaire;

ATTENDU que pour la Corporation sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata, ce sont 122 650 \$ de coupures sur le budget d'entretien de la portion nord du Petit-Témis et de la Route de l'Estuaire;

ATTENDU que cette décision affecte sérieusement la pérennité des sentiers cyclables au Québec;

ATTENDU que les municipalités et les MRC font déjà leur part dans le financement par le versement de quotes-parts;

ATTENDU que l'emprise du parc linéaire appartient toujours au Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata détient le mandat de gestion en provenance des MRC;

ATTENDU que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne détient aucun titre de propriété de la piste cyclable;

ATTENDU qu'une infrastructure d'une telle ampleur est d'une importance capitale pour les régions de Rivière-du-Loup et du Témiscouata;

- ATTENDU les répercussions sur l'ensemble du réseau cyclable au Québec, sur la population, sur le tourisme et sur l'économie des régions;
- ATTENDU que cela va à l'encontre du principe que prône la société sur la mise en forme et l'exercice physique;
- ATTENDU qu'en 2010-2011, la piste cyclable du Petit-Témis section Nord subissait une remise à niveau d'envergure par un investissement total de 2.4M\$;
- ATTENDU que toute la collectivité, différents organismes du milieu ainsi que les deux paliers de gouvernement contribuaient à cette réalisation majeure;
- ATTENDU que la section sud du Petit-Témis doit également subir une importante remise à niveau;
- ATTENDU que le gouvernement avait demandé aux gestionnaires de pistes de mettre fin aux vignettes obligatoires lorsqu'elles ont accepté le programme d'entretien;
- ATTENDU que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne peut entretenir son réseau cyclable sans ce programme d'entretien;
- ATTENDU que la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata remet en question l'ouverture de la piste à l'été 2015;
- ATTENDU que le gouvernement doit absolument revoir sa position;
- ATTENDU que le budget annoncé de 50M\$ pour de nouvelles pistes cyclables devrait inclure les sommes nécessaires à l'entretien des pistes déjà existantes;

2015 – 049

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Thérèse Sirois;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

De demander au gouvernement de revoir ses attributions d'argent pour l'entretien des pistes cyclables, de maintenir le programme d'entretien Route Verte et de fixer une rencontre avec les dirigeants de la Route Verte, l'Association des Réseaux cyclables du Québec, Vélo-Québec, les MRC et les municipalités concernées.

- constituer les dossiers individuels de demandeurs en remplissant des formulaires et en recueillant des pièces justificatives;
- évaluer la conformité des travaux en fonction de la réglementation applicable;
- rédiger les permis et certificats;

RESPONSABILITÉS DU CONTRACTUEL

Respecter les règles confidentialité des dossiers découlant de l'application de la Loi sur l'accès aux documents publics et la protection des renseignements personnels.

Participer aux séances de formation et de perfectionnement offertes par la municipalité.

Assurer une conservation sécuritaire des dossiers informatiques ou format papier qu'il a en sa possession.

Fournir les renseignements demandés pour la saine gestion de la municipalité.

Fournir ou avoir à sa disposition, à ses frais, tous les équipements de bureau ou de communication usuels ou le matériel nécessaires à l'exécution de son mandat.

Être disponible selon un horaire souple et variable visant à faciliter les communications et les rencontres avec les demandeurs, de même que la réalisation de l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.

Informé la municipalité en cas d'absence prolongée.

Voir à maintenir en vigueur son permis de conduire et posséder une voiture.

RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

La municipalité s'engage à fournir à la personne contractuelle l'information et l'encadrement nécessaires à l'exécution de ses mandats.

La municipalité s'engage à maintenir en vigueur une assurance responsabilité qui couvre la personne contractuelle.

HONORAIRES

Au cours de l'année 2015, le contractuel est rémunéré selon la grille d'honoraires suivante :

Honoraires réguliers

	Honoraires
Nouvelle construction	175\$
Visites de terrain	87.50\$
Frais de déplacement	45¢ du kilomètre

Les frais de déplacement sont calculés à partir du domicile du contractuel à Témiscouata-sur-le-Lac secteur Notre-Dame-du-Lac ci-haut mentionné.

Au cours des années 2016 et subséquentes, les honoraires versés seront indexés conformément à l'indice des prix à la consommation.

DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est en vigueur à compter de sa signature et le demeurera jusqu'à ce que, par avis écrit d'au moins 60 jours, l'une ou l'autre des parties décide d'y mettre fin. L'entrée en vigueur du présent contrat est effective le jour de sa signature par le contractuel et la municipalité.

Une évaluation périodique des services offerts par le contractuel sera réalisée selon des modalités à être définies par la municipalité.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION, LOTISSEMENT, PLAN D'URBANISME ET ZONAGE

2015 - 053

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
APPUYÉ par M. Yan Marceau;
ET RÉSOLU Sur division des conseillers (ères);

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte les règlements suivants :

- 1° Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 234 - 2015: Ce règlement dote la municipalité d'un nouveau plan d'urbanisme;
- 2° Règlement de zonage numéro 235 - 2015 : Ce projet de règlement vise à régir les usages et constructions sur le territoire municipal, selon le découpage de la municipalité en zones;

3° Règlement de lotissement numéro 236 - 2015 : Ce projet de règlement vise à régir les opérations cadastrales, les dimensions des lots ainsi que les dimensions et la localisation des rues;

4° Règlement de construction numéro 237 - 2015 : Ce projet de règlement vise à édicter des normes de construction.

Ces règlements entrent en vigueur le 7 avril 2015 et remplacent le plan d'urbanisme numéro 121 - 90, le règlement de zonage numéro 122 - 90, le règlement de lotissement numéro 123 - 90 et le règlement de construction numéro 124 - 90.

Les copies des règlements sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité.

Monsieur Guy Thibault quitte à 21h00.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 23, la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Directrice générale

Mairesse